

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi le 31 mars 2026, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers suivants :

Présents : René Roy (01)
Junior Bernier-Gagnon (02)
Sébastien Gagné (03)
Éric Bolduc (04)
Pascal Quévillon (05)
Dany Quévillon (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

054-03-2026

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

ATTENDU QUE selon l'Article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal, advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal;

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné;

Secondé par : M. Pascal Quévillon;

Et résolu à l'unanimité;

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

055-03-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. René Roy et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

1. **RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **OCTROI DU CONTRAT DE COUCHE CORRECTRICE D'ASPHALTE-ROUTE DE ST-GÉRARD ET DU RANG DU LAC BERRY**
4. **CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DU 5 MAI 2026**
5. **PÉRIODE DE QUESTION**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

056-03-2026

OCTROI DU CONTRAT DE COUCHE CORRECTRICE D'ASPHALTE – ROUTE DE ST-GÉRARD ET DU RANG DU LAC-BERRY

ATTENDU QUE le conseil a publié un appel d'offres sur SEAO pour la couche correctrice d'asphalte pour la route de St-Gérard et le rang du Lac-Berry;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux soumissions et devait l'envoyer à Stantec Experts-conseils Ltée pour l'analyse;

Construction Norascon inc.	529 972,40\$
Groupe Colas Québec inc.	578 750,00\$

ATTENDU QUE Stantec Experts-conseils Ltée nous recommande d'accepter l'offre de Construction Norascon inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Junior Bernier-Gagnon;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat de couche correctrice d'asphalte pour la route de St-Gérard et du rang du Lac-Berry à Construction Norascon inc. selon le devis pour un montant de 529 972,40\$ excluant les taxes applicables.

057-03-2026

CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DU 5 MAI 206

ATTENU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bolduc;
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

DE modifier le calendrier des séances comme suit :

13 janvier	5 mai — 12 mai	1 ^{er} septembre
3 février	2 juin	6 octobre
3 mars	7 juillet	3 novembre
7 avril	4 août	1 ^{er} décembre

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 6

058-03-2026

SUR PROPOSITION du conseiller M. Éric Bolduc; et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité.

Jules Grondin
Maire

Marie-Ève Strzelec
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.